



Conditions Générales de Vente et de Service

Sur site et en livraison, pour Professionnels et Particuliers

Préambule

Les présentes conditions Générales ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société SAS GBC BOIS commercialise les Produits et Services auprès de ses clients, professionnels ou consommateurs.

1) Définitions

- ☐ « Client » désigne toute personne physique, représentant ou non une personne morale qui recourt aux produits et services proposés par SAS GBC BOIS
- ☐ « Client consommateur » désigne le Client personne physique agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité professionnelle, et ayant par conséquent la qualité de consommateur au sens du code de la consommation.
- ☐ « Conditions Générales » désigne les présentes conditions générales de vente et de services, applicables aux relations entre SAS GBC BOIS et le client.
- ☐ « Conditions particulières » désigne les conditions particulières conclues entre SAS GBC BOIS immatriculée au RCS sous le n° Le Mans B 884 209 776 et le client et ayant pour objet de compléter les présentes Conditions Générales, en précisant notamment la nature et la quantité des Produits et Services fournis au Client ainsi que les conditions tarifaires. Les Conditions Particulières sont susceptibles de prendre forme d'un devis visé à l'article 5.
- ☐ « Contrat » désigne ensemble les Conditions Générales et, le cas échéant, les Conditions Particulières. La conclusion du Contrat est matérialisée par (i) l'achat par le client, directement en caisse, de Produits et/ou Services, ou (ii) l'acceptation et la signature par le client des conditions Particulières.
- ☐ « SAS GBC BOIS » désigne la société dont les mentions légales sont affichées au dépôt et figurent dans les Conditions Particulières le cas échéant.
- ☐ « Équipement » désigne les matériels et équipements utilisés par SAS GBC BOIS dans le cadre de la réalisation de ses Services.
- ☐ « Produits et Services » désigne les produits et services proposés au Client par SAS GBC BOIS, tels que décrits à l'Article 3 des présentes.
- ☐ « TVA » désigne la taxe sur la valeur ajoutée française.

2) Acceptation des Conditions Générales

Les conditions générales déterminent les conditions contractuelles applicables aux relations entre SAS GBC BOIS et le client.

Le Client est tenu de lire attentivement les Conditions Générales avant de conclure le Contrat avec SAS GBC BOIS. Les Conditions Générales contiennent des informations importantes sur les droits et obligations du Client, ainsi que sur les limitations et exclusions de responsabilité de SAS GBC BOIS.

Par la conclusion du Contrat avec SAS GBC BOIS, le Client confirme son adhésion entière et sans réserve aux Conditions Générales, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, en particulier, à se prévaloir de tout autre document qui serait inopposable à SAS GBC

BOIS. Si le Client n'accepte pas les Conditions Générales, il est prié de ne pas recourir aux Produits et Services proposés par SAS GBC BOIS.

3) Produits et services

SAS GBC BOIS propose, achat, production, vente de bois de chauffage, allume-feux, vente de pellets. SAS GBC BOIS propose également des prestations de service, telles que la livraison, le forfait de rangement et la préparation des Produits vendus au Client.

4) Besoins du Client

Le client est invité à vérifier, avant de recourir aux Produits et services, que ceux-ci correspondent bien à ses besoins.

5) Formation du Contrat

Le contrat entre SAS GBC BOIS et le Client est valablement formé par (i) l'achat par le Client, directement sur site, par téléphone ou par courriels, de Produits et/ou Services. La formation du Contrat emporte l'adhésion entière et sans réserve par le Client des Conditions Générales.

6) Conditions financières

6.1) Prix

Le prix correspondant aux Produits et Services est disponible sur le site web de la société ou dans nos locaux. Les prix sont exprimés en euros et sont entendus, selon le cas, soit toutes taxes comprises dont la TVA, soit hors taxes et hors TVA. Le prix inclut les frais de livraison le cas échéant dans la limite de 100km autour de notre dépôt.

Tout changement du taux de TVA sera répercuté sur le prix des Produits et Services, lorsque celui-ci est exprimé toutes taxes comprises.

6.2) Modalité de paiement

Le paiement du prix des Produits et Services s'effectue par principe au comptant par chèque ou espèces au moment de la livraison des produits ou par virement 10 jours avant la date de livraison indiqué sur la facture du client. Afin d'éviter tout risque de paiement frauduleux, SAS GBC BOIS se réserve la faculté de demander au Client toute pièce justifiant son identité.

6.3) Réserve de propriété

Les Produits vendus au Client restent la propriété exclusive de SAS GBC BOIS jusqu'au complet paiement par le Client du prix total desdits Produits, en principal et en accessoire. Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitif qu'après encaissement effectif par SAS GBC BOIS des sommes dues. Ne constitue pas un paiement au titre de cet article, la remise d'un titre créant une obligation de payer.

Nonobstant ce qui précède, les risques de perte et d'endommagement des Produits sont transférés au Client à compter de leur remise au Client par SAS GBC BOIS.

En cas de défaut de paiement à l'échéance par le client, SAS GBC BOIS pourra exercer son droit de reprise sur les Produits en possession du client. La restitution des Produits appartenant à SAS GBC BOIS se fera aux risques et périls du Client. En cas de revente des Produits par le Client, la revendication de SAS GBC BOIS pourra s'exercer sur le prix perçu par le client. Le Client s'engage à informer les personnes auxquelles il revendrait les Produits de l'existence de ladite clause de réserve de propriété et du droit de SAS de revendiquer, si nécessaire, les Produits entre leurs mains.

6.4) Pénalité de retard – Indemnité forfaitaire de recouvrement

A l'égard du Client agissant en qualité de professionnel ou Client consommateur, en cas de non-paiement à bonne date par ce dernier de toute somme due à SAS GBC BOIS :

- (i) Le montant des pénalités de retard sera fixé à 10% du montant de la commande du Client et ;
- (ii) Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixé à quarante (40) euros en application de l'article D 441-5 du Code du commerce.
Cette indemnité, distincte. Des pénalités de retard, est due de plein droit par le client défaillant, sans préjudice du droit pour SAS GBC BOIS de demander une indemnisation complémentaire dans le cas où celle-ci justifie de frais de recouvrement supérieurs à ce montant.

7) Livraison des produits et réalisation des services

7.1) Délais

SAS GBC BOIS s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour respecter les délais indiqués sur la facture. SAS GBC BOIS informera dès que possible le Client de tout retard susceptible d'intervenir dans la livraison ou la réalisation des Produits et Services.

En toute hypothèse, la responsabilité de SAS GBC BOIS ne pourra être engagée si le retard résulte d'un cas de force majeure, du fait du client et/ou le fait irrésistible et imprévisible d'un tiers (panne machine, panne camion...)

7.2) Frais de livraison des Produits

Les frais de livraison et de transport sont compris dans le prix de vente TTC dans le cas où la livraison a lieu dans un périmètre de 100 kilomètres depuis notre dépôt. Au-delà un forfait de livraison sera appliqué et mentionné sur la facture. Grille tarifaire disponible sur site.

7.3) Réception des Produits

Les risques de perte ou d'endommagement des Produits sont transférés au Client au moment où celui-ci en prend physiquement possession. Il appartient au client, ou au tiers désigné par lui, de vérifier l'état et le contenu des produits reçus en présence du transporteur.

En cas de dommages constatés sur les Produits, et afin de préserver les droits de SAS GBC BOIS, le Client doit refuser la marchandise par mail en indiquant la mention « refusé : Produit non conforme ». Le Client doit en informer SAS GBC BOIS dans les meilleurs délais par courrier électronique à l'adresse affichée dans nos locaux et sur notre site web

« info@gbcbois.com ». Toutes marchandises acceptées par le Client sans réserve émise le jour de livraison sera réputé avoir été livré en bon état et dans son intégralité, sans préjudice des garanties légales dont bénéficie le Client.

7.4) Réalisation de Service in situ

Pour ce qui concerne les services réalisés par SAS GBC BOIS au domicile du Client, dans les locaux ou sur un site du Client où celui-ci exerce son activité professionnelle (in situ), le client garantit à SAS GBC BOIS les éléments suivants. :

- L'accès aux infrastructures du Client pour SAS GBC BOIS et ses préposés, incluant le droit d'entrée et de circuler, dans les mêmes conditions que celles applicables aux préposés du Client ;
- Le droit d'occuper, sans indemnité, les locaux ou infrastructures du Client ;

- La souscription par le Client des assurances nécessaires pour couvrir tout dommage susceptibles d'affecter les préposés, les équipements ou autres biens de SAS GBC BOIS.
- La protection des préposés et Équipements de SAS GBC BOIS conformément à la réglementation en vigueur et, le cas échéant, aux meilleurs standards dans l'industrie concernée ;
- L'application au sein des locaux ou des infrastructures du Client de toute réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où SAS GBC BOIS ou ses préposés ne pourraient accéder aux équipements du Client dans les conditions de sécurité satisfaisantes, SAS GBC BOIS pourra refuser de réaliser les Services convenus et se réserve le droit de facturer au Client les frais de déplacement occasionnés.

7.5) Faculté de SAS GBC BOIS de refuser la réalisation de Services

SAS GBC BOIS se réserve la faculté de refuser d'exécuter ou de poursuivre l'exécution de Service dans les cas suivants :

- Les équipements sur lesquels SAS GBC BOIS doit réaliser des Services présentent un vice de construction, une vétusté ou une obstruction tel que les Services ne peuvent pas être réalisées ou achevées,
- Des contraintes ou sujétions nouvelles présentent des difficultés qui n'entrent pas dans le cadre des compétences ou des moyens de SAS GBC BOIS ou qui sont susceptibles d'être préjudiciables à ses préposés ou à son matériel.

7.6) Réception des Services

La réception libère SAS GBC BOIS de toutes ses obligations contractuelles sans préjudice des garanties légales et, le cas échéant, de la garantie commerciale dont bénéficie le Client.

8) Obligations et responsabilité du Client

Le client s'engage à :

- Utiliser des produits dans des conditions conformes à l'utilisation et la performance prévues, aux recommandations expresses de SAS GBC BOIS
- Stocker les produits en respectant le conseil intitulé : « comment bien ranger son bois de chauffage » présent sur l'annexe de la facture et sur notre site internet www.gbcbois.com, rubrique « FAQ ».

9) Responsabilité de SAS GBC BOIS – Assurance

SAS GBC BOIS s'engage à réaliser les Services de manière professionnelle, dans le respect des règles de l'art applicables en la matière.

9.1) Contrat conclu avec le Client Consommateur

SAS GBC BOIS est responsable de plein droit de la bonne exécution des obligations résultant du Contrat. Toutefois, la responsabilité de SAS GBC BOIS pourra être réduite en exclue en cas d'inexécution ou mauvaise exécution de ses obligations imputable au Client, au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers, ou à un cas de force majeure.

9.2) Contrat conclu avec un client professionnel

La responsabilité de SAS GBC BOIS à l'égard du Client professionnel ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée de SAS GBC BOIS et est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit, incluent, notamment les dommages aux biens du Client, pertes de bénéfices, trouble commercial, demande ou réclamation de tiers.

La responsabilité de SAS GBC BOIS est exclue en cas de préjudice, direct ou indirect, affectant les biens ou les personnes, subi par le Client ou un tiers, résultant des circonstances visées à l'article 9, que celle-ci soient le fait du Client ou de tiers.

En toute hypothèse, la responsabilité de SAS GBC BOIS à l'égard du Client professionnel est limitée au montant total hors taxes payé par le Client au titre des Produits et Services considérés.

9.3) Assurances

SAS GBC BOIS est assurée au titre de sa responsabilité civile professionnelle auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable, et s'engage, sur demande du Client, à fournir une attestation d'assurance.

10)Garanties légales

Les principales dispositions relatives aux garanties légales sont reproduites en Annexe.

En toute hypothèse, seule une réduction de prix ou le remplacement des produits constatés inconforme peut être proposée au Client.

11)Garantie commerciale

Sans préjudice des garanties légales visées à l'Article 10, SAS GBC BOIS est susceptible de proposer une garantie commerciale sur certains produits, à certaines périodes de l'année.

De manière générale, la garantie commerciales proposée, le cas échéant, par SAS GBC BOIS n'est pas applicable dans les cas suivants. :

- Toute négligence ou faute du Client, notamment le manquement du Client aux obligations visées à l'Article 8 ;
- L'endommagement accidentel des Produits par le Client ou par un tiers
- Les défauts des Produits dus à des circonstances extérieures

12)Inscription sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique

SAS GBC BOIS peut être amené à recueillir des données téléphoniques auprès du Client.

Conformément au Code de la consommation SAS GBC BOIS informe le Client Consommateur que celui-ci peut s'inscrire à tout moment sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique.

13)Traitement de données à caractère personnel

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 (dénommé « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD ») et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, SAS GBC BOIS est amené, dans le cadre de l'exécution du Contrat, à collecter auprès du Client des données à caractère personnel le concernant. Ces données font l'objet d'un traitement par SAS GBC BOIS, nécessaire à l'exécution du Contrat et, le cas échéant, à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande du Client, au respect des obligations légales et réglementaires incombant à SAS GBC BOIS et/ou aux fins des intérêts légitimes de SAS GBC BOIS. Ces données ne font pas l'objet d'un transfert en dehors de l'Union européenne.

Toute personnes physiques dont les données à caractère personnel font l'objet d'un traitement par SAS GBC BOIS bénéficie sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'un droit à la portabilité ainsi qu'un droit à la limitation et un droit d'opposition au traitement effectué sur ces données.

Toute demande d'information complémentaires ou d'exercice des droits susvisés doit être adressée par courrier électronique à info@gbcbois.com ou par courrier postale à 2 Rue Saint Jean-Baptiste, DENEZE-SOUS-LE-LUDE 49490 NOYANT-VILLAGES

14)Dispositions générales

14.1) Non-validité partielle

La nullité d'une clause contractuelle n'entraîne pas la nullité des Conditions Générales, à l'exception de celle d'une clause impulsive et déterminante ayant amené l'une des parties à contracter.

14.2) Médiation – Droit applicable – Juridiction

Le Contrat est soumis au droit français.

Pour toute contestation liée à la conclusion ou l'exécution du Contrat, le Client doit, préalablement à toute autre démarche, se rapprocher de SAS GBC BOIS en vue de rechercher une solution amiable. Le client peut adresser une réclamation écrite par courrier électronique ou postale aux coordonnées figurant dans les Conditions Particulières.

A défaut de solution amiable, le Client Consommateur au sens du Code de la consommation, est informé qu'il peut, en vertu dudit Code, recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de Commission de la médiation de la consommation ou auprès des instances de médiation sectorielle existantes, dont les coordonnées figurent ci-après, ou à tout mode alternatif de règlement des différends en cas de contestation.

Médiation Solution

222, chemin de la bergerie

01800 SAINT JEAN DE NIOST

Tel : 02 41 52 52 52

A l'égard du Client ayant la qualité de professionnel, tout litige susceptible de s'élever à propos de la formation, de l'exécution ou de l'interprétation du présent Contrat sera soumis au Tribunal de Commerce d'ANGERS.

15)Annexe

Dispositions relatives aux garanties légales

Article L217-4 du Code de la consommation

Le bien est conforme au contrat s'il répond notamment, le cas échéant, aux critères suivants :

1° Il correspond à la description, au type, à la quantité et à la qualité, notamment en ce qui concerne la fonctionnalité, la compatibilité, ou toute autres caractéristiques prévues au contrat

2° Il est propre à tout usage spécial recherché par le consommateur, porté à la connaissance du vendeur au plus tard au moment de la conclusion du contrat et que ce dernier a accepté ;

Article 217-5 du Code de la consommation

I.-En plus des critères de conformité au contrat, le bien est conforme s'il répond aux critères suivants :

1° Il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien de même type, compte tenu, s'il y a lieu, de toute disposition du droit de l'Union européenne et du droit national ainsi que de toutes les normes techniques ou, en l'absence de telles normes techniques, des codes de conduite spécifiques applicables au secteur concerné ;

6° Il correspond à la quantité, à la qualité et aux autres caractéristiques, y compris en termes de fonctionnalité, de compatibilité et de sécurité, que le consommateur peut légitimement attendre pour des produits de même type, par toute personne en amont dans la chaîne de transactions, ou par une personne agissant pour leur compte, y compris dans la publicité.